



Changement d'affectation d'un grenier en studio

Par **cmjm**, le **15/06/2021** à **19:22**

Bonsoir,

Dans une copropriété, un changement d'affectation d'un grenier-comble en studio entraîne t il une modification des tantiemes pour les charges et batiment, sachant que ce changement d'affectation a eu lieu il y a plus de 20 ans et que dans les actes de propriété les plus récents ce lot est toujours dénommé comble-grenier

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **16/06/2021** à **12:12**

bonjour,

la valeur d'un studio est différente de celle d'un grenier, don les tantièmes doivent être modifiés.

je comprends que le grenier était une partie privative, la transformation du grenier en studi a du nécessiter des interventions sur les parties communes.

voir ce lien qui répond à votre question:

[en copropriété, transformer son grenier en studio](#)

salutations